

presse manoeuvrée par trente hommes et garçons produirait de 150 à 200 balles de 275½ livres par jour, tandis que si elle est actionnée par la vapeur, elle donne une production de 200 à 300 balles par jour.

Les conditions de vente, pour Londres et New-York, sont les suivantes : pour Londres, on vend [cost insurance-freight, c'est-à-dire y compris le prix de la marchandise mise à bord à Manille b. le frêt Manille Londres, c. l'assurance maritime Manille Londres], en livres sterling, par tonne; pour New-York, la vente se fait en cents, par hundredweight rendu au magasin.

Le fret pour expédition par steamer est de 35 à 40 shillings la tonne pour New-York. Le fret pour expédition par steamer est de 37 à 40 shillings la tonne pour Marseille, le fret pour expédition par voilier est nominal.

Les grands marchés du chanvre sont Londres et New-York. Les Etats-Unis furent, dès le principe, un excellent débouché pour le chanvre et l'on exporte aujourd'hui à New-York et à Boston la plus grande quantité de fibres fines. L'exportation de l'abaca aux Etats-Unis a beaucoup augmenté en 1902, au détriment du marché de Londres, à la suite d'un acte passé par le congrès, le 8 mars 1902. Cet acte prescrivait que le chanvre envoyé directement du lieu d'embarquement aux Etats-Unis sans transbordement en cours de voyage, serait dégrèvé du droit d'exportation qui est de 0.75, or, les 220.46 livres de chanvre brut. Avant cette loi, la plus grande partie du chanvre était expédiée en Angleterre, et y était retenue jusqu'à ce que les besoins des Etats-Unis dépassassent les expéditions faites directement des îles Philippines. Alors l'Angleterre approvisionnait les Etats-Unis et le chanvre était transbordé. Il est probable que le mouvement provoqué par cette loi s'accroîtra encore, puisque les expéditions directes de chanvre aux Etats-Unis paient un fret plus réduit que précédemment et évitent les frais de transbordement et de commission que prélevait l'intermédiaire anglais.

La culture de l'abaca est certes susceptible de beaucoup d'extension, puisque la superficie des îles est considérable, leur sol peu cultivé jusqu'à présent est excessivement fertile. Actuellement, la neuvième partie à peine, du territoire, soit 8,167,500 acres, est en exploitation. Il paraît donc certain que l'agriculture se développera tôt ou tard, mais les circonstances actuelles ne lui sont pas propices. Citons, ici, les causes du marasme de l'agriculture en général, parce qu'elles sont un obstacle à l'établissement de nouvelles exploitations d'abaca:

1° La paresse et l'insouciance de l'indigène qui ne se préoccupe jamais du lendemain et prend l'habitude de comp-

ÉMILE JOSEPH, L. L. B.

AVOCAT

210 NEW YORK LIFE BLDG.

11, Place d'Armes, MONTREAL.

Tel. Bell, Main 1787.

BANQUE PROVINCIALE DU CANADA

BUREAU PRINCIPAL
No 9 Place d'Armes . . . MONTREAL

BUREAU D'ADMINISTRATION

Monsieur G. N. DUCHARME, Président
Capitaliste de Montréal.
Monsieur G. B. BURLAND, Vice-Président
Industriel de Montréal.
L'Hon. LOUIS BEAUBIEN, Directeur
Ex-Ministre de l'Agriculture.
Monsieur H. LAPORTE, Directeur
De l'Epicierie en Gros Laporte, Martin & Cie
Monsieur S. CARSELEY, Directeur
Propriétaire de la maison "Carseley," Montréal.
M. Tanorède Bienvenu, Gérant-Général
M. Ernest Brunel, Assistant-Gérant
M. A. S. Hamelin, Auditeur

SUCCURSALES

MONTREAL: 316 Rachel, (coin St-Hubert) 271 Roy
(St-Louis de France); 1138 Ontario, coin Panet; Magasin
Carseley; Abattoirs de l'Est, rue Frontenac.
Berthierville, P. Q.; D'Ipsé, P. Q.; St-Anselme, P. Q.
Terrebonne, P. Q.; St-Guillaume d'Upton, P. Q. Pier-
reville, P. Q.; Valleyfield, P. Q.; Ste-Scholastique, P. Q.
Hull, P. Q.

Bureau des Commissaires-Censeurs

Sir ALEXANDRE LACOSTE, Président
Juge en Chef de la Cour du Banc du Roi.
M. le Dr E. P. LACHAPPELLE, Vice-Président
Honorable ALFRED A. THIBAudeau, Sénateur,
(de la maison Thibaudeau, Frères de Montréal.)
Honorable LOMBE GOUIN, Ministre des Travaux Publics
de la Province de Québec.
Dr A. A. BERNARD et L'hon JEAN GIROUARD,
Censeur Législatif

DEPARTEMENT D'EPARGNES.

Emission de certificats de dépôt spéciaux à un taux d'intérêt s'élevant graduellement jusqu'à 4 p.c. l'an suivant termes. Intérêt de 3% l'an, payé sur dépôts payables à demande.

LA BANQUE MOLSON

103e Dividende.

Les Actionnaires de la Banque Molson sont par les présentes notifiés qu'un Dividende de deux et demi pour cent sur le capital-actions a été déclaré pour le trimestre actuel, et que ce dividende sera payé à l'office de la Banque de Montréal, et dans les Succursales, le et après le

Troisième Jour de Juillet Prochain.

Les livres de transport seront fermés du 18 au 30 Juin, ces deux jours inclus.

Par ordre de la Direction,

JAMES ELLIOT,
Gérant Général

Montréal,
22 Mai 1906.

ter sur l'intervention gouvernementale dans les moments critiques. La conséquence de cette inaptitude au travail est la nécessité absolue d'admettre aux îles Philippines la main-d'oeuvre chinoise.

2° L'ignorance de modes de culture plus scientifiques et l'imperfection des instruments agricoles en usage actuellement. Constatons ici les efforts du Gouvernement pour remédier à cette situation; Manille possède un "Bureau d'agriculture" très bien outillé et dirigé avec grande compétence par M. le Professeur F. Lawson Scribner.

En dehors des conditions générales si défavorables de l'agriculture, certaines causes particulières contribuent à la situation difficile du commerce du chanvre. Il se produit aux Etats-Unis et un peu partout des plaintes contre la qualité du chanvre; on constate qu'elle baisse d'une façon continue et que les fibres fines deviennent de plus en plus rares. L'emploi presque général des couteaux à dents acérées affaiblit considérablement la fibre. L'indigène, étant intéressé à la production, décortique le chanvre au moyen de l'instrument défectueux, parce que celui-ci permet de traiter plus de matière que le couteau à tranchant lisse; il ne voit dans l'emploi de tel ou tel couteau qu'une question de quantité, et perd de vue que s'il se servait d'une lame lisse, il regagnerait en qualité ce qu'il perdrait en quantité. En 1886, des plaintes semblables se firent entendre dans la province d'Albay. Le Gouverneur espagnol prit immédiatement des mesures énergiques, l'emploi des couteaux à dents fut défendu et des inspecteurs furent chargés de faire respecter la nouvelle réglementation; toute infraction était punie d'une forte amende, de prison même, en cas de récidive et le chanvre décortiqué par le procédé interdit était confisqué et brûlé. Ces mesures si sévères produisirent promptement des résultats excellents et bientôt le chanvre d'Albay et de Sorogon acquit la réputation d'être le meilleur des îles. Une législation semblable paraît s'imposer aujourd'hui si l'on veut empêcher le déclin de la culture de l'abaca.

On se plaint aussi aux Etats-Unis que la fibre soit classifiée avec moins de soin qu'auparavant. Il paraîtrait, d'après un rapport officiel émanant de M. Lister H. Dewey, que certaines balles portant une marque considérée comme la garantie de la qualité supérieure, contenaient des poignées composées en partie de fibres communes et faibles; que d'autres, classifiées à Manille sous la dénomination de "Good current" et achetées comme telles, renfermaient du chanvre dont une partie, au moins, correspondait à la qualité de "Good seconds" et même à une qualité inférieure. En un mot, la quantité de fibres faibles et par conséquent inutilisables dans la fabrication des câbles, serait en progression constante dans toutes les expéditions des îles Philippines. L'intention de fraude paraît évidente dans certains cas; c'est ainsi notamment qu'on a découvert dans beaucoup de balles une fibre lisse, blanche et soyeuse à l'extérieur, mais rugueuse et inégale à l'intérieur.